



COMMUNE D'ENTREVAUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9/04/2022 N°15

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Étaient présents : E. BONIFASSI, P. BOYRON, M. CHRISTIAN, D. COTTON, M. GENIEYS, J. GIVERSO, S. LECAS.

Absents :

Pouvoirs : Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Stéphane LECAS, Gérard DONNINI a donné pouvoir à Daniel COTTON, Valérie TASSIN a donné pouvoir à Éric BONIFASSI.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des comptes de gestion – compte administratif – affectation du résultat 2021 - budget primitif 2022 M14.
- Vote des taux d'imposition.
- Subvention aux associations.
- Vote des comptes de gestion – compte administratif – affectation du résultat 2021 eau et assainissement – budget primitif 2022 eau et assainissement.
- Vote des comptes de gestion – compte administratif – affectation du résultat 2021 pompes funèbres – budget primitif 2022 pompes funèbres.
- Tarifs prestations pompes funèbres.
- Vote des comptes de gestion – compte administratif – affectation du résultat 2021 camping – budget primitif 2022 camping.
- Subvention d'équilibre camping.
- Transfert de l'actif et de l'emprunt du budget du camping du Brec.
- Création d'un poste adjoint technique territorial.
- Création d'un poste non permanent ASVP.
- Désignation délégué SIERT.
- Convention mise à disposition des locaux scolaires.

Secrétaire de Séance : Daniel COTTON.

Rédaction : Christine ROBARDET.

1) APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES ET DU PROCES VERBAL DU 28 JANVIER 2022.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures ainsi que le procès-verbal du 28 janvier 2022. Ces documents sont adoptés à l'unanimité.

2) COMPTABILITE M 14.

1) Vote du compte de gestion.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont été destinataires des documents. Il donne lecture des recettes d'investissement et des dépenses avec leurs déficits correspondants ainsi que le fonctionnement. Il donne lecture des excédents et déficits cumulés et rapporte les chiffres qui se présentent comme suit :

- un déficit d'investissement : - 254 336,76 €,
- un déficit d'investissement cumulé : - 309 169,69 €,
- un déficit de fonctionnement : - 20 851,78 €,
- un excédent de fonctionnement cumulé : 1 071 678,26 €,

Il rappelle également que tous ces documents ont été vus en commission des finances au mois de mars.

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

2) Vote du compte administratif.

Monsieur le Maire souligne que ce compte administratif est identique au compte de gestion du Receveur Municipal.

Il rappelle qu'il y a eu de nombreux travaux sur l'année 2021 à savoir la remise Henry, la sonorisation, l'appartement de l'école et les WC publics.

Également, il est à noter de nombreux arrêts d'agents et de remplacements qui ont mobilisé de l'énergie professionnelle.

Monsieur Daniel COTTON souligne que Monsieur Gérard DONNINI a fait un mail en demandant pourquoi les recettes sont inférieures aux dépenses.

Monsieur Joël GIVERSO expose que par rapport au vote de 2021, 65 % du budget primitif 2021 n'a pas été réalisé. Les frais d'études sont annulés à hauteur de 90 000,00 €. Il donne lecture d'un état qu'il a réalisé et qu'il n'est pas possible de retranscrire sauf à joindre le document. Il note une recette de 90 000 € du FCTVA qui n'a pas été inscrite au budget. Il aurait aimé pouvoir participer à la commission des finances à laquelle il était absent.

Il expose que les 3 membres de l'opposition ne voteront ni le compte administratif ni le budget. Monsieur le Maire l'informe qu'il aurait souhaité être destinataire du document rédigé dont il fait état.

Monsieur Joël GIVERSO rapporte que rien ne convient, que cela fait des années que ça dure, Entreaux est en train de couler. Nous sommes dans les municipalités qui faisons le moins de choses. Monsieur Éric BONIFASSI lui rétorque que c'est son point de vue.

Monsieur le Maire passe la présidence à Monsieur Stéphane LECAS, pour le vote du compte administratif.

Monsieur Joël GIVERSO, Madame Paola BOYRON et Madame Michelle GENIEYS sont contre. 7 voix pour. Ce compte administratif est adopté à la majorité.

3) Affectation du résultat.

Monsieur le Maire donne lecture en détail de la délibération permettant d'affecter les résultats reprenant les restes à réaliser de l'exercice 2021.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4) Budget primitif 2022.

Monsieur le Maire propose le budget primitif équilibré à hauteur de 2 193 372.68 € en fonctionnement et à hauteur de 2 434 422.99 € en investissement.

Il rappelle les restes à réaliser pour le CMS, la citadelle dont les actes d'engagement sont partis, la sécurisation du rocher entre la salle polyvalente et la Poste, la sécurisation de la place des Oliviers, le programme sécurisation route du Brec, le solde du programme de numérotation des rues, la tranche 1 des rues sur laquelle nous avons pu avoir des subventions.

Pour ce faire, il est proposé de réaliser un emprunt et de retirer le terrain de tennis en travaux du fait du projet de citysport de la CCAPV.

Monsieur Joël GIVERSO demande s'il peut poser une question et Monsieur le Maire lui accorde.

Il y a augmentation du fonctionnement et du notamment sur le personnel. Les taux d'imposition sont maintenus. L'excédent est en baisse, des crédits sont annulés sur la citadelle. Monsieur le Maire lui rétorque que ce type de questions doit être posé en amont. Monsieur Giverso rajoute que la rue tranche 1 est à 737 000,00 € ce qui paraît exorbitant, le sentier du Brec, est prévu avec 50 000,00 € d'études, l'emprunt apparaît d'année en année. Pour la FCTVA il est budgétisé 10 000 € ce qui signifie aucuns travaux en 2020. Tout est récurrent d'années en années, on répare des tuiles sur un toit et on n'a pas de projets d'avenir. En gros on gère le quotidien et nous n'arrivons pas à combler le retard. On manque de places de parking, d'assainissement. La dent creuse n'est toujours pas achetée, ça traîne, c'est long. Il y a tellement eu de promesses non tenues qu'il se dit septique sur ce budget.

Il est procédé au vote de ce budget.

Joël GIVERSO et Michèle GENIEYS votent contre. Le budget est validé à la majorité avec 9 voix.

5) Vote des taux d'imposition.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à maintenir les taux actuels qui sont issus de la réforme de la taxe d'habitation.

Joël GIVERSO et Michèle GENIEYS votent contre. Cette délibération est adoptée à la majorité.

6) Subvention aux associations.

Monsieur le Maire rapporte aux conseillers que le montant des demandes de subventions s'élève à 20 200,00 €. Monsieur le Maire donne le détail des subventions prévues pour les associations.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3) COMPTABILITE EAU ET ASSAINISSEMENT.

1) Vote du compte de gestion.

Monsieur le Maire expose que ce compte de gestion et notamment les pages 22 et 23. Il donne lecture des recettes et des dépenses, des déficits et excédents cumulés comme suit :

- un déficit de fonctionnement de – 23 860.35 €,
- un excédent cumulé de fonctionnement de 95 330.38 €,
- un déficit d'investissement – 52 906.77 €,
- un déficit cumulé d'investissement – 82 310.03 €.

2021 a vu avancer le réservoir d'eau à Bay, l'acquisition du bassin de Bay et les travaux sur le réseau d'eau au Plan d'Entrevaux.

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

2) Vote du compte administratif.

Monsieur le Maire exprime au conseil municipal que ce compte administratif est identique au compte de gestion du trésorier. Sans question, Monsieur le Maire passe la présidence à Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire, Stéphane LECAS, qui procède au vote. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

3) Affectation du résultat.

Monsieur le Maire rappelle à ses conseillers que nous avons un besoin de couverture de 35 700.33 € prenant en compte les restes à réaliser. Il est donc proposé d'affecter au compte 1068, la somme de 35 700.33 € et au compte 002, la somme de 59 630.05 €.

Cette affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

4) Budget primitif 2022.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le vote d'un budget en équilibre en fonctionnement à hauteur de 88 857.20 € et en investissement à hauteur de 302 628.95 €. Sans question, il rappelle qu'il y a 11 kilomètres de conduites défectueuses dont six et 6 prioritaires. La collectivité s'est engagée pour des tranches d'un kilomètre successives. Concernant l'emprunt inscrit un point budgétaire sera fait au moins de septembre en fonction des engagements. Pour rappel sur Bay une étude sur l'eau potable est en cours. Monsieur Joël GIVERSO demande pourquoi on n'a pas stoppé les fontaines vu les problèmes de pénurie et dit que cela représente des m³ gaspillés.

Ce budget primitif est adopté à l'unanimité.

4) COMPTABILITE POMPES FUNEBRES.

1) Vote du compte de gestion.

Monsieur le Maire rend compte du compte de gestion du receveur. Il précise que nous avons eu le produit des obsèques en recettes. Des tenues plus adaptées pour les agents ont été acquises.

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité

2) Vote du compte administratif.

Monsieur le Maire fait savoir que le compte administratif est identique aux chiffres du compte de gestion. Sans question il passe la présidence à Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire, Monsieur Stéphane LECAS propose ce compte administratif au vote.

Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

3) Affectation du résultat.

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres de l'affectation au compte 002 qui sont repris intégralement à hauteur de 5 201,69 € en cumulé.

Cette affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

4) Budget primitif 2022.

Monsieur Le Maire expose que ce budget est proposé à l'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 5501,69 €.

Ce budget primitif est adopté à l'unanimité.

5) Tarifs prestations pompes funèbres.

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs comme discuté en commission des finances.

Il donne lecture des propositions de tarifs.

Monsieur Joël GIVERSO dit qu'il y a un différentiel de pourcentages.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5) COMPTABILITE CAMPING.

1) Vote du compte de gestion.

Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal les recettes, les dépenses et l'excédent de 26 822.33 €. Il n'y a pas de cumulé car il s'agit d'une première année de gestion.

Monsieur Joël GIVERSO exprime qu'il va falloir s'atteler au dossier du camping.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2) Vote du compte administratif.

Monsieur le Maire évoque le fait qu'il s'agit de l'année de reprise de la gestion de ce camping. Les chiffres sont identiques à ceux du compte de gestion.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3) Affectation du résultat.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux l'excédent de 26 822.33 € affecté en totalité à la section de fonctionnement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4) Budget primitif 2022.

Monsieur le Maire présente le budget à l'équilibre à 47 191.33 € en fonctionnement et à 26 666.66 € en investissement. Nous y retrouvons la gestion de la station d'épuration et en investissement l'inscription de 24 000,00 € de travaux avec fonds de concours de la CCAPV. Monsieur Daniel COTTON demande à Monsieur le Maire s'il a avancé depuis la commission finances.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Joël GIVERSO demande quelles sont les recettes de location. Monsieur le Maire lui fait savoir que le montant des recettes pour les locations est de 14 000,00 €.

5) Subvention d'équilibre camping.

Monsieur le Maire propose de subventionner par le budget communal le budget du camping à hauteur de 5 000 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6) TRANSFERT DE L'ACTIF ET DE L'EMPRUNT DU BUDGET DU CAMPING.

Monsieur le Maire rappelle le transfert du camping au 1^{er} janvier 2021. La Direction des Finances souhaite une nouvelle délibération qui précise que l'emprunt a aussi été transféré. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7) POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL.

Monsieur le Maire rappelle la proposition de la création d'un poste d'adjoint technique.

Il rappelle que le service technique compte 4 agents titulaires dont une demande de mutation et un départ à la retraite. Nous pallions actuellement par un accroissement temporaire d'activité. La situation est problématique. La proposition est de fixer l'agent actuellement non titulaire et de remplacer les départs par des non titulaires dans l'immédiat.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8) POSTE NON PERMANENT Agent de Sécurité de la Voie Publique.

Monsieur le Maire émet la volonté de créer un poste d'ASVP saisonnier non titulaire. Ce poste ne serait pas fixé en 2022 mais il souhaite pouvoir se donner cet outil supplémentaire au développement d'Entrevaux. Monsieur Joël GIVERSO demande si l'ASVP travaillera la nuit et ajoute que la commune d'Entrevaux va devenir le plus gros employeur du département.

Monsieur Joël GIVERSO est contre. Cette délibération est adoptée à la majorité.

9) DESIGNATION DELEGUE SIERT.

Monsieur le Maire aborde le changement des statuts du SIERT. La gouvernance du SIERT a changé et chaque commune aura un délégué titulaire et un suppléant.

Après débat sont désignés :

Titulaire : Stéphane LECAS

Suppléant : Lucas GUIBERT.

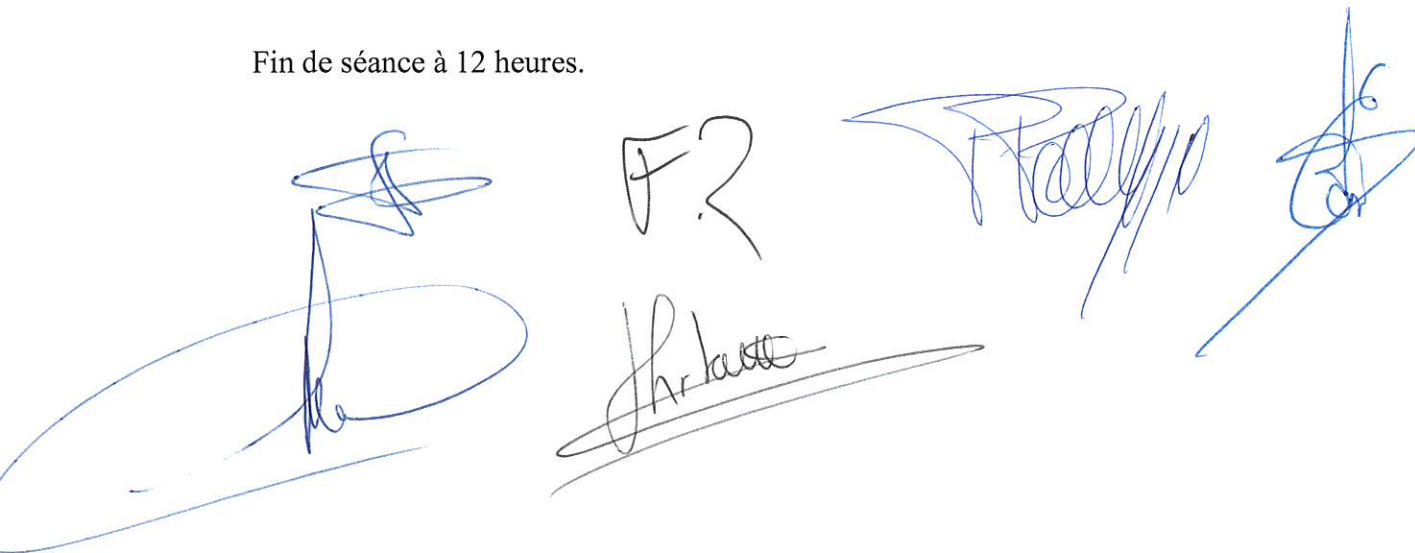
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX SCOLAIRES.

Monsieur le Maire manifeste la nécessité de cette délibération pour permettre de signer une convention de mise à disposition des locaux à l'école avec la CCAPV.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fin de séance à 12 heures.

Four handwritten signatures in blue ink are visible at the bottom of the page. From left to right: a large, stylized signature; the initials 'F.R.'; a signature that appears to be 'Stéphane LECAS'; and a signature that appears to be 'Lucas GUIBERT'.